

# Si Dieu faisait son boulot.

« Nous voyons une myriade d'oligarques décider de nos destins dans des bureaux où la moindre signature d'un petit fonctionnaire ou d'un élu corrompu par une puissance étrangère a plus de pouvoir que la main du Seigneur ».

Une grande conversation tenue à l'ombre du Seigneur, durant laquelle des proches vous interrogent sur la notion de laïcité. Le débat n'est pas miné, mais presque. Car le Comorien ne plaisante pas avec les choses de Dieu, même s'il emprunte des chemins escarpés pour le retrouver en son immense royaume.



Le Coran posé sur un baluchon rempli de textes de prières dans un lieu de culte sur la route de Sima à Ndzuani, près des ruines chiraziennes.

On me demande de répondre à une question taboue. Celle de la place de la laïcité dans une société où les gens s'attachent plus que jamais au monde invisible, à son influence sur la vie et la mort. Avec un système de croyances qui, en résistant au temps, submerge et génère des phénomènes que je ne saurais expliquer. Un univers, qui, à la fois, me fascine et me terrifie. Notre rapport au Seigneur est une véritable énigme, l'islam, n'étant pour beaucoup qu'une manière d'administrer intelligemment le sacré, en évitant que l'on renvoie la complexité religieuse au folklore.

Evoquer la notion de laïcité dans ce contexte me paraît chose compliquée. A part l'exception soilihiiste, personne, à mon avis, n'irait songer à une telle folie. Je préfère à la place parler de Dieu et de ses génies, à l'ombre desquels nous avons vécu, jusqu'alors. Un Dieu qui s'est transmuni avec le temps, dans une forme de syncrétisme, arrangeant tout le monde. Mes concitoyens soignent leur désarroi, en priant Allah, Muhammad et ses anges, mais pas seulement. Ils apprécient d'entrer en transe, de jeter des sorts, de fabriquer des potions, de converser avec les étoiles, en avançant des improbabilités sur leur destin. Ali Soilih lui-même recourrait à tout cet univers de croyances, malgré les apparences de son discours révolutionnaire. Ce qui change, aujourd'hui, c'est que l'islam a pris une telle place que personne, même celui que nous appelons Mtswa Muindza, n'aurait imaginé, en son temps. Je traverse souvent cet archipel et je vois de quelle manière les gens se laissent peu à peu prendre dans les rets d'une bande de fanatiques prosélytes, à qui la notion de sacré paraît complètement étrangère, dans son fonctionnement. Ces hommes et ces femmes nous changent de nos vieux charlatans sortis du bois sacré, tout en se servant de l'islam pour appâter leurs amis du Golfe, pour exprimer leurs limites ou pour asseoir leur pouvoir. Dès que vous dites un mot à leur sujet, de toutes façons, on vous répond que Dieu, celui qui est inscrit dans la constitution, bien sûr, finira par se fâcher contre vous, sans sommations.

En soi, le syncrétisme était une forme de liberté dans ce pays. Mais il ne l'est plus vraiment, les mosquées étant envahies par des wahhabites, des salafistes ou des nouveaux chiites au visage grimacant. Plus grave, la relation au sacré n'est plus vécue qu'au travers d'un islam fantasmé, générant de la honte pour les croyances les plus populaires. Il est une ligue de fundi, d'ailleurs, qui condamne de façon radicale les usages les plus anciens et qui ne jurent plus que par la seule vérité du Livre, le reste étant *haram*, même le droit de remuer son passé pluriel. Maintenant, on régit le sacré avec des lois, comme si l'on pouvait tout expliquer avec les articles du Palais du Peuple. Nul ne se pose la question de savoir pourquoi dans nombre de nos écoles, y compris à Mayotte la « française », se produisent de violentes crises de possession, au niveau des adolescentes, au même moment ou presque ? En dehors de l'anathème, ulemas et imams n'arrivent pas à expliquer les mondes secrets qui rassemblent les adolescentes de Ouani, de Chirongui, de Moroni Annexe ou de Fomboni, au travers de ces crises. Un comble...

En même temps, il y a cette fameuse confusion entretenue sur les pratiques dites anciennes. Entre le culte lié aux djinns (*uheza madjini*), celui lié aux esprits des morts (*uheza marumba*), à la sorcellerie (*uganya ha utsua mizi*), à la guérison par les plantes (*uvponesa ha malalau ya shikomori*) ou encore à la lecture des destinées (*ura ntswé ou urema fali*), il y a bien des nuances de sacré qui ne sont pas à ranger dans le même sac. Une grand-mère dit que les Comoriens confondent « *savoir* » et « *dire* ». Elle est née à une époque où on priaît cinq fois par jour, en maniant les plantes médicinales, tout en courant à toutes les cérémonies de djinns, annonçant le ramadan, avant de retourner, le ramadan fini, dans les *ziara* pour les invoquer à nouveau. Elle est convaincue que les vrais fundi ont disparu sans laisser d'héritage, à force d'être maltraités par leurs coreligionnaires. Je suis d'accord avec elle sur le fait qu'il y a une totale méconnaissance de ces pratiques ancestrales de notre part. Il n'y a pas eu transmission. Ce qui explique qu'il y ait autant de charlatans dans la place. Mais nos hommes de Coran ne le sont-ils pas un peu, quand on voit ce que deviennent nos sharif et nos fundi. *Pauv'Momo disait Sadani*...

L'islam reste (et c'est sa force) une religion de pouvoir aux Comores. Si l'on excepte la vague des nouveaux prédicateurs (wahhabites, salafistes ou encore djaula), issus des milieux populaires, cette religion a toujours été le fait d'une communauté aisée et érudite, associée à la noblesse féodale ou commerçant avec les pouvoirs successifs. Mais c'est vrai que sa mainmise n'a pas empêché que des phénomènes troublants se produisent régulièrement à échelle collective ou individuelle, renvoyant à nos anciennes croyances populaires. Comme s'il y avait une réalité profonde à laquelle l'habitant de ces îles ne pouvait échapper. Les pratiques anciennes sont encore vivaces, bien que confinées dans l'intime, et elles ramènent au sacré, au sens strict du mot, c'est-à-dire à ce qui est circonscrit, interdit, frappé de tabou. Alors que l'islam, malmené par le politique et l'économie, finit par perdre de sa sacréité. Dieu doit parfois nous trouver de mauvais goût, lorsqu'il voit la manière avec laquelle notre islam se confond avec les limites et les abus des gens de pouvoir.

Une question se pose, cependant. Est-ce qu'il ne serait pas mieux de sortir cette religion de la constitution de l'Union ? Il y a tellement de crimes que l'on fait porter à ce Dieu, malgré lui, qu'il ne peut que nous en vouloir, en retour<sup>2</sup>. Je ne parlerai pas de Maore, qui prétend s'offrir la laïcité française à bas prix, sans renoncer à ses propres croyances. Il paraît intéressant de noter que l'île occupée reste le seul endroit de l'archipel où trois expatriés (un gendarme, sa femme et un légionnaire, éméchés, un soir de Saint-Sylvestre) peuvent s'amuser à jeter une tête de porc dans une mosquée sans être inquiétés. D'un extrême, l'autre. Mais le plus troublant reste quand même cette manière avec laquelle des manipulateurs de toutes sortes (des fundi aux pratiques douteuses) usent de nos croyances pour s'imposer dans l'espace public. Il y aurait, je crois, une ligne à tracer entre les escroqueries religieuses, que ce soit en islam ou dans le monde dit parallel. Une ligne qui risque de mettre à mal le sacré à long terme, en rendant les Comoriens sceptiques sur les figures prises par le divin sur leurs terres.

Ce n'est un secret pour personne. Nous entrons aux Comores dans une période de doute, en rapport avec la précarité de nos vies. Nous ne mangeons pas toujours à notre aise, nous nous écroulons sous le poids des maladies, nous manquons d'eau, d'électricité et d'argent frais, nous nous asseyons sur notre histoire et sur nos valeurs d'humanité, nous ne parvenons pas du tout à nous projeter dans l'avenir et nous voyons une myriade d'oligarques, dont nous ne comprenons pas bien le langage, décider de nos destins dans des bureaux où la moindre signature d'un petit fonctionnaire ou d'un élu corrompu par une puissance étrangère a plus de pouvoir que la main miséricordieuse du Seigneur des mondes.

L'ampleur des souffrances vécues au quotidien, la collusion entre le politique et le religieux, nous emmènent même trop loin de l'idée de ce Dieu. J'ai tenté de discuter de laïcité avec un prof de philo à Moroni. Et il m'a raconté cette histoire troublante : « Mon voisin pense que si Dieu faisait son boulot, il ne nous laisserait pas dans cette merde. C'est difficile de ne pas être d'accord avec lui, vu ceux qui décident de nos vies. Mais c'est tout aussi périlleux de défendre l'idée d'une constitution sans Dieu ». Du temps de Taki, il y en a qui rêvait de la sharia, avec la gueule ouverte des mauvais jours. Qui sait ? Il y en a peut-être d'autres, aujourd'hui, qui seraient tentés par un régime sec, au sein duquel les cabinets de curiosité des rigoristes du Coran pourraient servir de cellule de dégrisement à tous. Mais est-ce vraiment là ce que tout le monde souhaite ?

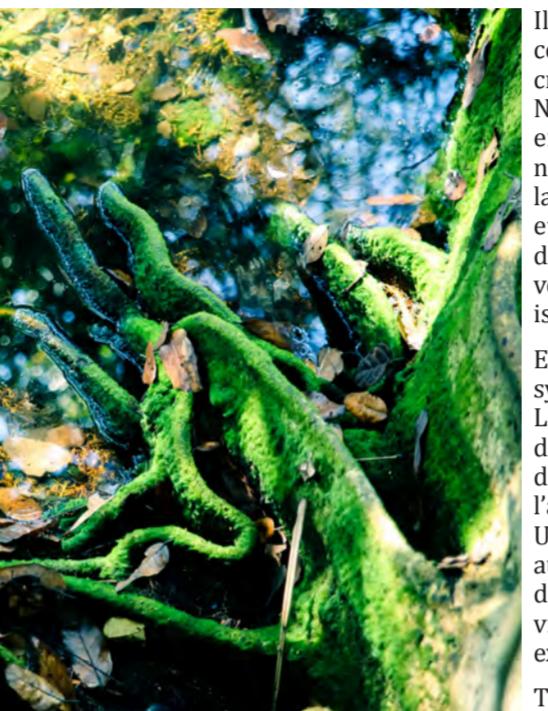
Soef Elbadawi

1. Le manifeste de Sadani Ntsindami, in *Nouvelles écritures comoriennes*, Komedit, 2007.

2. « Mtsito mriha hat'ormiso mumsisi idjongo » disait le fou de Bambao, en parlant de Dieu.

# Utopie

#2 Novembre 2015 - Shiwandza shozinisa fikira na maurongozi ya ntsi



Il est une légende. Un mythe fondateur. Qui prétend qu'à l'origine ces terres, entourées d'eau, auraient appartenu à des djinns<sup>1</sup>. Des créatures nées du feu, confinées dans l'invisible depuis le règne de Noé. Une sorte de pacte<sup>2</sup> premier, ressemblant fort au shungu<sup>3</sup>, entre ces habitants légitimes des premiers jours et leurs hôtes nouvellement apparus sur le rivage, oblige ainsi les gardiens de la mémoire à sonder les mânes à chaque événement de nos vies, et ce, jusqu'alors. Des rites et des usages, notamment perpétués dans les *ziara*<sup>4</sup>, traduisent cette puissante tradition, à laquelle est venue s'adjointre celle des esprits revenant de l'au-delà (*marumba*), issue du monde magico religieux malgache.

Entre ces djinns du départ et ces esprits sur le retour, les formes de syncrétisme, il faut le dire, ne furent pas toujours simples à négocier. Les cousins sous tension (notamment à cause des razzias et de l'esclavage) entre les habitants de la Grande île et les résidents de ces îles n'ont pas aidé, non plus. Mais le plus inattendu fut l'avènement de l'islam en plein milieu de ces héritages séculaires. Un ordre religieux que le Comorien est allé querir de lui-même aux confins du désert saoudien. Au 7<sup>ème</sup> siècle et grâce à la folie de deux hommes dont Mtswa Muindza<sup>5</sup>. Une religion, qui devint très vite un instrument de pouvoir, reléguant toute autre croyance pré-existante sur ces terres au rang d'une illusion.

Tous ceux qui ont régné sur ces terres par la suite ont épousé l'islam, en le rapprochant cependant des pratiques populaires, pour ne point dénigrer auprès des puissants mages, héritiers du premier shungu. Ils l'ont réinventé à l'aune de leur vécu culturel, bâissant des bataillons de *sharif* mystiques bienheureux et repérant les phrases ennoblissant leurs djinns dans le saint Coran. Il a souvent été question d'un islam noir, à travers lequel les populations de l'au-delà, si l'on s'en tient aux récits anciens, trouvaient aussi leur compte. Allah, maître de tout et de tous, laissa aux Comoriens le soin d'aimer son prophète, ses *walii*, ses imams et ses djinns, au nom de ce syncrétisme. Une affaire qui dure depuis des siècles, et contre laquelle tentent de se dresser les prêcheurs à barbe drue, formés au wahhabisme, en sillant depuis les années 1980 une fin de récrée pour toutes formes de croyances non certifiées par le Livre, l'exégèse et les hadiths, dans l'archipel. Même les soufis, qui d'ordinaire, résistent aux discours extrêmes, se laissèrent rudement bousculer au passage.

Le jour au lendemain, tout est devenu *haram* ou *bida*<sup>6</sup>. Les patrosi<sup>7</sup> une hérésie, la célébration du *neiruz* un culte du feu, *urema* une pratique impie, le *trumba* une œuvre du malin. Il n'en fallut pas plus pour que l'habitant de ces îles, à qui ces croyances, y compris celle ramenant à l'unicité de Dieu, servent de miroir embellissant (*udwo wodjideolea*), se retrouve noyé dans une perturbation identitaire. Feu Ali Soilih, qui fut accusé d'apostat<sup>8</sup>, reste le seul, qui se

1. Ntsi ya madjini.

2. Said Husseine aurait quelque peu évoqué cette alliance remontant aux temps immémoriaux dans ses chroniques, d'après S. Chouzour.

3. Le shungu est au cœur même de la société traditionnelle comorienne. Fondé sur des alliances entre les membres d'une communauté, il en est le ferment social selon Damir Ben Ali, historien et anthropologue.

4. Lieux de culte. Les images illustrant ce texte proviennent d'un *ziara* aujourd'hui menacé par la privatisation des terres à Mwandaza Mbani. Le mot *ziara* est emprunté à l'arabe, il est également utilisé pour nommer certaines cérémonies, rendant hommage aux morts dans les mosquées.

5. Il aurait vécu entre 565 et 672 ap. J.C. Les travaux du professeur Chamí de l'Université de Dar Es Salam ont permis de dater les ruines de la mosquée de Mtswa Muindza, la première de toute l'Afrique de l'Est, construite au 7<sup>ème</sup> siècle.

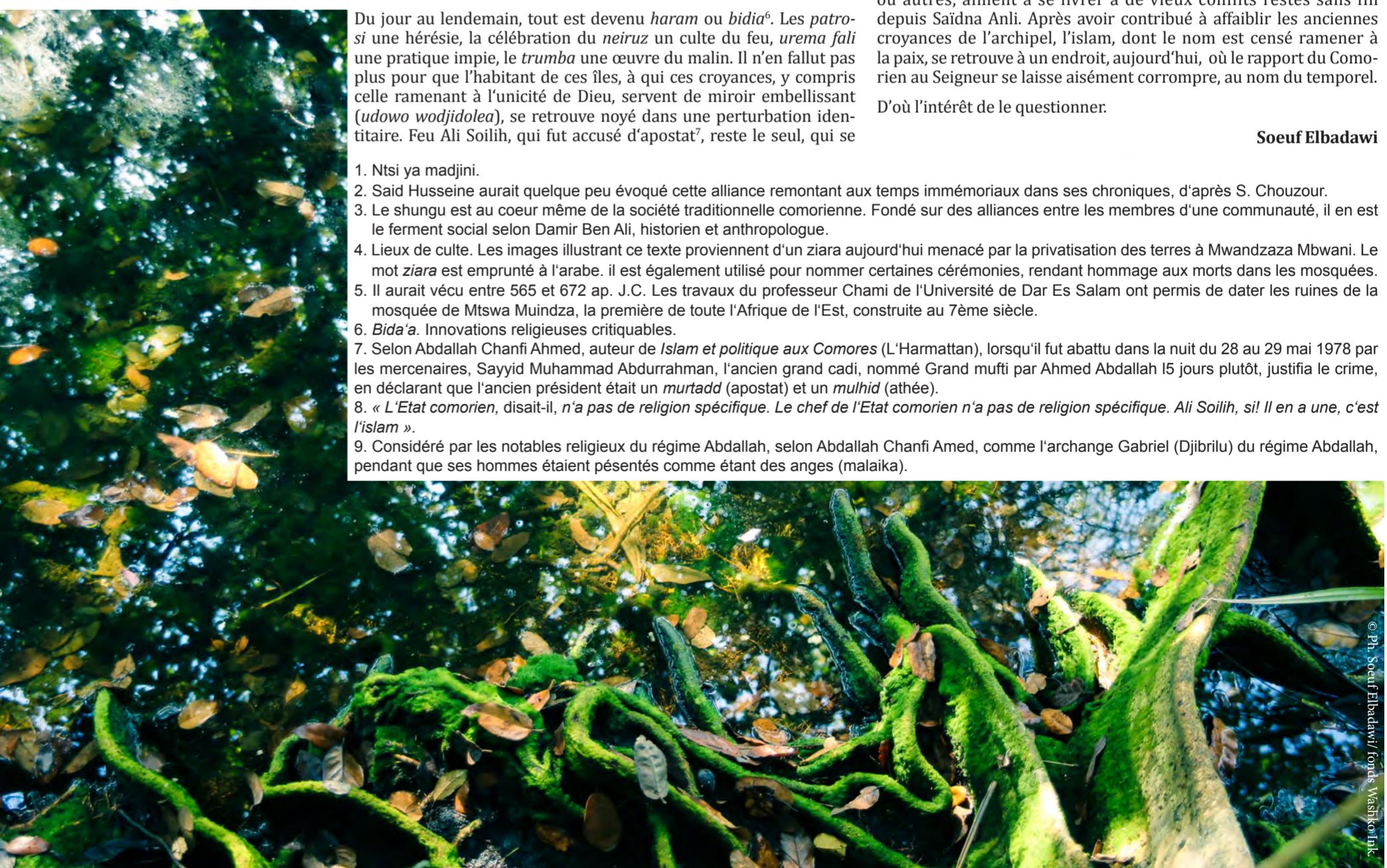
6. *Bida*'a. Innovations religieuses critiquables.

7. Selon Abdallah Chanfi Ahmed, auteur de *Islam et politique aux Comores* (L'Harmattan), lorsqu'il fut abattu dans la nuit du 28 au 29 mai 1978 par les mercenaires, Sayyid Muhammad Abdurrahman, l'ancien grand cadi, nommé Grand mufti par Ahmed Abdallah 15 jours plus tard, justifia le crime, en déclarant que l'ancien président était un *murtadd* (apostat) et un *mulhid* (athée).

8. « L'Etat comorien, disait-il, n'a pas de religion spécifique. Le chef de l'Etat comorien n'a pas de religion spécifique. Ali Soilih, si ! Il en a une, c'est l'islam ».

9. Considéré par les notables religieux du régime Abdallah, selon Abdallah Chanfi Ahmed, comme l'archange Gabriel (Djibrilu) du régime Abdallah, pendant que ses hommes étaient présentés comme étant des anges (malaika).

Soef Elbadawi



# A l'épreuve de la mondialisation

« Des guerres de religion peuvent avoir lieu, si les dispositions nécessaires ne sont pas prises très rapidement, qui garantissent la liberté de culte de chacun ».

L'islam s'est installé très tôt aux Comores. La légende des deux dignitaires comoriens partis en terre sainte (la Mecque) à la rencontre du prophète pour se convertir à la nouvelle religion est aujourd'hui en partie corroborée par les fouilles archéologiques récemment effectuées dans la ville de Ntsaweni, qui prouvent de manière définitive que l'islam est bien arrivé aux Comores dès le premier siècle de l'ère hégirienne. Peu importe, dès lors, que ce soit par Mtswa Muindza et Fé Bédja, lesdits dignitaires, ou par d'autres.

L'islam reste un des ciments de la société comorienne, dont il régit une partie non négligeable de l'organisation, tant au niveau des mœurs qu'à celui de la justice, notamment la justice civile. Mais, comme cela a été le cas partout, il a subi au contact des traditions et autres éléments du quotidien du Comorien des adaptations ou plutôt des ajouts qui le distinguent un tantinet de celui pratiqué dans les autres coins du monde. Ces adaptations ne touchent aucunement les fondements de la religion. Du moins, pas de manière flagrante et définitive.

L'école juridique (*nadhhab*) appliquée aux Comores est le shafisme. Cela est certainement à mettre à l'actif du grand frère yéménite, acquis à la jurisprudence (*fiqh*) de l'imam al-Shafi'i, depuis plus de mille ans. Il serait en revanche intéressant de chercher à savoir de quelle école juridique étaient les premiers musulmans Comoriens, car, si l'islam apparaît dans l'archipel dès son premier siècle, il y a de fortes chances qu'ils aient été zaydites<sup>1</sup>, comme leurs frères Yéménites, d'autant qu'al-Shafi ne naît que dans la seconde moitié du second siècle de l'hégire. Est-ce de là que viendrait la sur-estime dont jouissent les descendants du Prophète, appelés en comorien *mazarif*? Peut-être.

Une autre particularité de l'islam comorien est l'influence du soufisme et de ses confréries. Les plus répandues sont la *qadiriyat*, la *shadhiliyat* et la *rifa'iyyat*. Ces *twariqa*, de l'arabe *tariqat*, s'organisent, chacune, autour des *zawia*. A côté de ces grandes confréries, s'en trouvaient d'autres, souvent élitistes. Il s'agit par exemple de la *dandarawiyat* et de la *bāanlawiyat*. La première n'a quasiment plus de *murid*, la seconde, elle, par les *majlis*, est présente encore aujourd'hui essentiellement en Grande-Comore.

La transmission du savoir religieux commençait par l'apprentissage au *shioni* ou encore *paya la shio*, « cuisine du livre ». Ici, on recevait les rudiments de la religion, outre la lecture du Livre Saint. On y apprenait aussi la culture de la terre et, parfois, l'élevage. En cela, c'était l'école de la vie, autour du *fundi*. A côté des « cuisines du livre » ou plutôt après celles-ci, certaines mosquées et/ou *zawia* constituaient des cercles d'enseignement dans lesquels des maîtres formés au *fiqh* dispensaient leur savoir théologique. Ils n'étaient pas tous au même niveau, certains ne pouvant enseigner que jusqu'au *robo'*, alors que d'autres étaient de vrais érudits, rompus au *fiqh*, au moins autant que leurs pairs des autres contrées musulmanes du monde.

Le *minhaj al-twalibine*, livre de référence du *fiqh shafite* sur la base duquel les cadis de ce rite rendent justice dans le monde entier, leur était aussi familier que la clarté de la lune, dont l'archipel tiendrait son nom. D'autres incunables dudit rite comme le *fath al-mu'ine d'Almalibari* ou encore *al-Manhaj alqawi'mi fi masail al-tal'īm*, commentaire du *Roboo*, appellé aussi, par les lettrés comoriens, le *Bun Hajar*, en référence à son auteur, Ibn Hajar al-Haytami (1504-1567), le plus grand savant de l'école shafite, après l'auteur du *Minhaj al-Nawawi* (1233-1277) leur étaient si bien connus qu'ils en firent soit des gloses (*sherehi*, en comorien, de l'arabe *sharh*), soit des gloses de gloses (appelées en arabe *hāsiyyat*). Nombre d'histoires comme celle de la famille al-Sumayt, comoro-hadhramate, d'Ahmad Qamardine de Mbéni ou de Said Mouhammad Abderrahmane<sup>2</sup>, l'ancien grand mufti, démontrent aujourd'hui que les sciences islamiques étaient maîtrisées et transmises aux Comores.

A partir des années 1970, au lieu de Zanzibar ou une autre région ou ville comorienne, les gens partirent en Arabe Saoudite et à Al-Azhar au Caire pour se former aux sciences religieuses. Leur retour aux Comores ne va pas se faire sans heurts. Car, quoique nous puissions dire, nous sommes inéluctablement influencés peu ou prou par les coutumes et la philosophie de l'endroit où nous sommes formés. Le soufisme n'étant pas en deuil de sainteté dans le royaume des Saoud, les étudiants, qui sortent de ses universités, s'opposent naturellement au soufisme comorien. Certaines pratiques comme le *dayira* ou le *maulida* vont faire l'objet de violentes critiques de leur part. Le shafisme comorien en prend même un coup. Les savants comoriens des temps passés



sont soit raillés, soit considérés comme des ignorants par ces jeunes générations, alors qu'ils n'ont, de fait, rien à envier à leurs homologues d'Arabie saoudite ou d'ailleurs.

Plus personne ou presque ne parle du *Minhāj*. Le *fiqh* n'est plus enseigné, comme jadis. Une forme nouvelle d'enseignement a vu le jour, qui consiste à faire des conférences grand public. Les premiers diplômés des universités saoudiennes vont, malgré tout, marquer positivement de leur présence le paysage scientifique des Comores. Des *madaris* comme la *madrasat al-imane*, du cheikh Swadiq Mbapandza, diplômé en sciences coraniques et lecture du Coran de l'université de Médine, voient le jour. Ils enseignent les sciences islamiques. Le dogme et la jurisprudence enseignées ne s'appuient plus sur les incunables précédemment présentés, leur enseignement étant calqué sur celui du primaire et du secondaire saoudien.

Le cheikh Abu Bacr Bin Abdillah Jamal Allayl, un des tout premiers diplômés en *shari'a* de l'université de Médine, formera aussi dans sa mosquée, cette fois-ci, des générations entières, en grammaire classique, quasi exclusivement, d'ailleurs. Les disciples de l'ancien grand mufti comme cheikh Mouhammed Soighir, de la ville de Tsidié, au centre de l'île de Ngazidja, l'ancien grand cadi des Comores, feu Said Ahmed Jaïlâne, feu cheikh Mhadjiri, de la ville de Foumbouini, dans le Sud, le Cadi Saïd Ismaïl de Mbéni, disciple aussi de cheikh Qamardine, continueront le travail de leur maître. Mais, force est de constater que la tendance n'est plus, depuis la fin des années 1980, aux cercles scientifiques qui peuvent durer des dizaines d'années autour d'un maître<sup>3</sup>. Même les « cuisines du livre » disparaissent et, au fond, avec toutes ces structures, c'est l'islam comorien qui, pourrions-nous dire, s'éteint.

ailleurs, les gens se sont rendus compte que les cercles traditionnels restent une des meilleures façons d'acquérir le savoir religieux. Il règne depuis la mort de l'ancien grand mufti, une gabegie sans nom dans l'enseignement islamique des Comores, et ce, nonobstant le travail sans relâche de l'actuel grand mufti, l'érudit Said Toihir Bin Ahmad Maulâna, diplômé en *shari'a* et *qanûn*, de la prestigieuse université d'al-Azhar, en 1965. Chacun se déclare enseignant, puisque plus personne ne va à la rencontre du savant prétendu avec un livre pour apprendre.

Le problème me semble venir des pays dans lesquels vont se former en *shari'a* les jeunes comoriens. Chacun ramenant aux Comores les habitudes et les pratiques de la contrée dans laquelle il a fait ses études, le pays se trouve sans direction. Entre ceux qui disent ceci dans la prière et ceux qui disent cela, les rixes ne sont pas prêtes de s'arrêter. Enfin, l'intrusion nouvelle d'un chiisme prosélyte dans le pays ne va pas arranger une situation déjà très explosive. Les différends, opposant soufis, majoritaires, et Wahabites, minoritaires, dans le sacro-saint sunnite, n'ont jamais fait de victime, mais au pire ont provoqué quelques pugilats que le pouvoir coutumier réglait plus ou moins rapidement.

Les conflits, cette fois-ci, risquent d'être durs, voire très violents. Des guerres de religion peuvent avoir lieu, si les dispositions nécessaires ne sont pas prises très rapidement, qui garantissent la liberté de culte de chacun, mais interdisent toute forme de dogme militant. Il en va de la stabilité et de l'union de ce pays.

Mohamed Badjrafil

1. Du zaydisme, dont le fondateur est l'imam Zayd ibn 'Ali Zayn al-'Abidine ibn al-Husayn, petit-fils du Prophète, né en 75 et mort en 122 après l'hégire.  
2. Autre nom du célèbre condensé du rite shafite, appelé al-Muqaddima alhadhramiyat.  
3. Disciple, à l'instar de Bourhan Mukalla et de sheikh Ahmad, surnommé Laplace, d'un des membres de la famille al-Sumayt.  
4. Comme celui du Ribatwî où sont venus enseigner d'éminents érudits comme Dr Sayyid Umar Abdallah bin Shaykh Abî-Bakar bin Salim, plus connu sous le nom de fundi Mwinyi Baraka.

# Du dhikri exalté des soufis

« Nous, nous croyons à ce qui est caché. Il y a eu une subdivision des groupes qui se mettent à explorer l'invisible. C'est l'essence du *twariqa* (la confrérie) qui cherche à approcher ce niveau de sublimation ».



Le souffle du dhikri en live. De haut en bas: dayira à la mosquée de Bazimini, dayira à la zawiya de Sanfil'ho Hankunu, dayira à la zawiya shadhiliyye de Moroni.



Venu de l'arabe, le terme, *dayira*, signifie le cercle, lors des rituels d'invocation divine (*dhikri*), organisés par les confréries régulièrement au zawiâni ou dans les maisons de famille. « Reliés les uns aux autres par les mains qui doivent reconstituer également la chaîne de la fraternité, les participants au *dayira* forment un groupe homogène répondant d'un même élan aux directives du guide céramical qui, à l'intérieur du cercle, donne le ton et rythme, le chant et les mouvements ». C'est ainsi que l'anthropologue Sultan Chouzour décrit ces moments de communion mystique<sup>4</sup>. Abdallah Chanfi Ahmed parle, lui, des « grandes enjambées du sheikh » au milieu du cercle, les gestes de ses mains et les véritables pas de danse qu'il exécute en menant le *dayira* sont un travail de chef d'orchestre<sup>5</sup>. Le *dayira* revient beaucoup dans les pratiques soufies, qui seraient apparues aux Comores, selon Chamsidine Bin Ali Kordjee, au début du 12<sup>e</sup> siècle.

La première à se faire entendre localement est la *qadiriyyat* au 18<sup>e</sup> siècle. Fondée à Bagdad par Abdel Qadir Al-Gilani, elle sera connue dans cette partie de l'océan indien grâce au prosélytisme du Cheikh Uwais bin Muhammad (1847-1904) de Barawa en Somalie. C'est lui qui donnera l'investiture (*indjaza*) à Zanzibar aux premiers khalifa qadiri d'origine comorienne, dont Maaruf. Seconde confrérie à se positionner dans ces îles, la *shadhiliyat*, qui se revendique de la *Yashrutiyya*<sup>6</sup> branche fondée par le Cheikh Nuruddin al-Yashruti al-Hasaniyya, originaire de Bizerte en Tunisie. Elle fut introduite au 19<sup>e</sup> siècle par Aboulayth Cheikh Abdallah ben Said Darwesh, plus connu sous le nom de Cheikh Abdallah Darwesh<sup>7</sup>, notable de l'île de Ngazidja, originaire du pays de Mascate, venu répandre la « voie » nouvelle auprès des siens, après s'être formé aux sciences religieuses à Zanzibar et à Saint Jean d'Acre en Palestine. Said Mohammed ben Ahmed El Maaruf, dont le mausolée à la zawiya shadhiliyye de Moroni est devenu un haut lieu de pèlerinage, sera celui qui propagera la « voie » dans l'ensemble du pays<sup>8</sup> à sa suite. Troisième sur la liste par le nombre d'adeptes, la *rifa'iyyat* arrivera au début du 20<sup>e</sup> siècle grâce au travail accompli localement par le Cheikh Ahmad ben Mohammed ben Khamis (Ahmad Fundi), qui décédera en 1945. Quant aux deux autres twariqa listées, la *bāanlawiyat*<sup>9</sup> et la *dandarawiyat*, elles seront respectivement propagées par Sayyid Ahmad ben al-Sumayt<sup>10</sup> et Said Muhammad Abdurahman. L'apparition récente de la *Tidjaniyat* à Ndzuani commence à faire parler d'elle, mais elle n'est pas encore très affirmée dans le paysage de l'archipel.

Sultan Chouzour pense que ces twariqa « sont l'une des manifestations [aux Comores] les plus caractéristiques et les plus éloquentes de la vie religieuse. Les plus caractéristiques parce qu'elles traduisent une conviction profondément enracinée dans la mentalité collective [...] le recours nécessaire à un intercesseur et à un guide pour se rapprocher d'Allah, qui, du haut de sa transcendance absolue, introduit entre Lui et ses créatures une distance incomparable ». Cité par Kamal'Eddine Saindou<sup>11</sup>, Fundi Mohamed Kassim, sheikh de la shadhiliyyat est catégorique sur le sujet : « Il y a le suprême, Muhammad, l'almanach de tout ce qui est révélé ou caché. Le monde ne se fie qu'à ce qui est apparent (d'où le matérialisme qui fonde l'athéisme). Nous, nous croyons à ce qui est caché. Il y a eu une subdivision des groupes qui se mettent à explorer l'invisible. C'est l'essence du *twariqa* (la confrérie) qui cherche à approcher ce niveau de sublimation ».

La rédaction

1. Le pouvoir de l'honneur, L'Harmattan.

2. Islam et politique aux Comores, L'Harmattan.

3. Passé de St Jean d'Acre à Beyrouth en 1948, le siège de la Yashrutiyya est à Amman, en Jordanie, depuis 1975.

4. Qui reçut l'*idjaza* (investiture) faisant de lui un khalifa shadhili du Cheikh Nuruddin al-Yashruti lui-même.

5. Dans la région également, puisqu'il rayonnera jusqu'au nord-ouest de Madagascar et en Afrique de l'Est.

6. A laquelle étaient affiliés des membres de la famille paternelle de Said El Maaruf.

7. Qui popularisa la *alawiyah*, tout en étant cheikh de la Shadhiliyya Yashrutiyya.

8. in Le pouvoir de l'honneur, L'Harmattan.

9. Kashakazi n° 17.

# Les Djaula de France

« Le journal *20 minutes* à Paris parlait de l'arrestation d'un jeune de Trappes en 2014, suite au projet d'un attentat suicide en plein Beyrouth. Ses parents étaient Comoriens. »

Ils sont nés ou ont grandi en France et n'ont parfois de Comoriens que le nom. Certains n'ont visité l'archipel qu'en période de vacances scolaires, mais ils considèrent le pays de leurs parents comme un refuge possible pour leurs pratiques rigoristes.



Des Comoriens lors d'une prière à Belleville, en région parisienne.

© Ph. Souci Elbadawi / fonds Washko Ink.

Comme de bons *jeVien* de France qui se respectent, ils débarquent des banlieues ou des faubourgs des grandes villes, avec la science infuse. Ils ont effectivement réponse à tout, sont salafistes pour la plupart, rêvent de djihad pour certains d'entre eux, et terrorisent leurs familles avec des pratiques rigoristes, essentiellement importées d'Europe. « *La diaspora a un respect ardu de la religion musulmane* » selon Toihir Ibrahim, théologien.

Un phénomène issu, selon lui, du rejet des cultures musulmanes par une certaine frange de la population française. Toihir Ibrahim parle même d'une « *controverse (...) marquée par une animosité presque généralisée contre l'islam et ses fidèles. L'Occident fait la promotion du matérialisme et désorienté le quotidien du musulman* ». Certains enfants issus de l'immigration comorienne s'engouffraient dans cette brèche, sans pouvoir en sortir. Dans des cercles fermés, entre Paris et la province. « *Les critiques occidentales envers la religion musulmane ont poussé beaucoup de jeunes à s'investir pour vraiment [la] comprendre* », dit-il.

Voiles et barbes sont une tendance qui compte au sein de la jeunesse française d'origine comorienne. Quelques-uns viennent prêcher aux Comores, en prétendant que leurs parents sont ignorants des vraies pratiques de l'islam. L'archipel leur sert aussi de pays-refuge, contre les attaques islamophobes occidentales. « *Ce n'est pas facile de porter le voile en France. J'étais obligée de l'enlever pendant mon stage dans une administration, en Ile de France. On m'a signifié que j'étais dans un lieu laïque. D'autres que moi ont vécu pire. Au final, je voulais boucler mon stage sans encombre et je n'ai pas fait d'histoires* », raconte Youssrat Youssuf.

Les propos des uns et des autres relèvent souvent de la plainte pour persécutions. Menaces, agressions, renvois du travail ou contrôles accrus dans l'espace public, sous une législation qui est loin d'être aussi « laïque » qu'elle le proclame. « *J'ai envie que la France reste la France (...) Je n'ai pas envie que la France devienne musulmane* », « *sale arabe, sale djihadiste* », ou encore « *vous savez, nous vous faisons une faveur. Nous vous aidons à retirer ce symbole d'oppression de votre tête* ». Des déclarations qui peuvent en décourager plus d'un, surtout quand elles sont relayées par les médias et les hommes politiques. Avec un système judiciaire qui, souvent, a du mal à apporter l'apaisement attendu aux citoyens de confession musulmane.

Le sentiment de ne pas appartenir à la nation française : « *Personne ne peut saisir la justice pour que ces attaques cessent. On n'est pas chez nous et ce n'est pas tout le monde qui est d'accord avec notre croyance en général. Quand tu vas à un entretien d'embauche, tu t'habilles à l'occidentale, si tu veux être sûre d'être prise. Donc, c'est un peu en connaissance de cause que tu te présentes aux examinateurs. On peut parler de schizophrénie. Être obligé de changer tout le temps d'apparence et de passer pour quelqu'un d'autre. Dans certaines circonstances, je me changeais aux toilettes avant de sortir ou dans l'ascenseur. C'est ce qui m'a encouragé à envisager un retour au pays* », explique une jeune juriste voilée. Le pays des parents, s'entend. Sous le voile, elle tempère, quand même, en rappelant que les terroristes « ne facilitent pas les choses ».

En France, l'islam fait peur. « *En fait, la religion musulmane a tiré profit de l'échec des systèmes politiques, surtout par rapport au social* ». Mais elle a manqué de tact et de pédagogie. « *Dans l'Hexagone, le hutta se fait en arabe et en français, justement pour mieux passer le message* », souligne Toihir Ibrahim, en stratégie rompu aux formes de propagation de la foi musulmane en terre occidentale. Les fidèles se travaillent au corps à corps. A côté de l'école de la République, le système des écoles coraniques dominicales et des prêches dans les mosquées contribue à la promotion de la foi musulmane dans les communautés immigrées. Internet et ses dérivés se chargent ensuite de partager une masse d'informations qui rassure les uns et les autres.

Lors des vacances au pays des parents, les plus convaincus font parler d'eux. Certains passent même pour des extrémistes aux yeux de leurs proches. Fille ou garçon, leur dévouement envers la religion dépasse le plus souvent ce qui se pratique localement. Un regroupement de l'équipe nationale de foot, où les joueurs « expatriés » conduiraient la prière devant les « locaux », serait une parfaite illustration de ce phénomène. Ces jeunes, dont la plupart sont nés et ont grandi en France, ont parfois plus de savoirs coraniques que leurs coreligionnaires grandissant dans l'archipel. On est loin de l'époque où les *jeVien* venaient s'inscrire dans une madrasa du pays, le temps des vacances scolaires, afin d'assimiler quelques notions, avant le retour sur leur terre française.

Ces jeunes effraient les Anciens. Avec leurs barbes, leurs voiles, leurs discours en français, habilement taillés dans le repentir et le pardon. Certains, parmi eux, réussissent à changer

# Loi d'intolérance religieuse

« On pointait la faillite des partis traditionnels du doigt. Mais il est vrai qu'il n'y a jamais eu d'opposition frontale entre l'Etat et les religieux, excepté pour le cas Sambi. »



Sambi accueillant le président iranien Ahmadinejad à Moroni en 2009 a pu nourrir les fantasmes et les rumeurs sur son apparence au chiisme.

© Ph. Banque Images - Comores 4.0

Il ne fait pas bon être chiite au pays de Maaruf. Le mercredi 4 décembre 2013, tomba la sentence du juge sur 19 comoriens pratiquant le rite chiite, arrêtés pour « *subversions, propagation d'enseignement religieux interdit au pays, trouble à l'ordre public et menace à la cohésion sociale* ». »

Le Tribunal de première instance de Moroni prononça des peines allant jusqu'à la prison ferme pour plusieurs des prévenus, assorties d'amendes variant entre 500.000 et 2,5 millions de francs<sup>1</sup>, en cette fin d'année 2013. Au sortir du tribunal, leur avocat, Me Abdallah Mchindra, dénonça un procès « *politique qui n'a pas lieu d'être dans ce pays* ».

Cette condamnation, 12 mois après la promulgation de la loi, réglementant les pratiques religieuses, constituait une sorte de test au grand jour. En réactivant une loi mise en veilleuse par l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi, mais finalement promulguée, le 8 janvier 2013, par son successeur<sup>2</sup>, le président Iklilou Dhoanine, 5 ans après son adoption le 24 juin 2008 par l'Assemblée de l'Union<sup>3</sup>. Ce texte limite le droit des minorités religieuses, estimées, selon l'Observatoire de la liberté religieuse, à une centaine de musulmans de rite chiite ou Ahmadiyya, de Sikhs, d'Hindous, de Témoins de Jéhovah, de catholiques et de protestants. Il dispose en son article premier « *qu'en matière de pratiques religieuses, la doctrine (Anqiyat) Ahli Sunnat wal Djamaan sous couvert du rite (Mad-hab) Al Chaffy, est la référence religieuse officielle en Union des Comores. Dans les mosquées, les imams sont tenus de s'y conformer* ».

Il est admis que sur une population approchant les 800.000 habitants, 99% de Comoriens sont de confession musulmane de rite sunnite. Cette loi prévoit jusqu'à un an d'emprisonnement et 500.000 francs d'amende justement pour « *toute campagne, propagande, pratique religieuse ou coutumière non conforme à la doctrine Ahli Sunnat wal Djamaan* dans les lieux saints ou assimilés ou tout autre lieu public ». Une atteinte claire aux libertés publiques et religieuses de certains. A plusieurs reprises, le Conseil des droits de l'Homme aux Nations Unies a appelé les Comores à veiller au respect de ses minorités religieuses. Il faut peut-être ajouter que cette loi est en contradiction avec les principes de libertés fondamentales garanties par la constitution comorienne et par les conventions internationales ratifiées par l'Etat.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, à laquelle se réfère la constitution comorienne, stipule en son article 18 que « *toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion seule ou en communauté, tant en public qu'en privé* ». Mais la constitution de 2001, modifiée en 2009, consacre l'islam, à l'image des années Abdallah, comme « *religion de l'Etat* », et dit puiser « *dans l'islam, l'inspiration permanente des principes et règles qui régissent l'Union* ». Certes, elle a toujours précisé que les citoyens comoriens sont égaux « *en droits et en devoirs, sans distinction de sexe, d'origine, de race, de religion ou de croyance* ». Mais la Cour constitutionnelle des Comores, garante des libertés publiques, a jugé valide la nouvelle loi, dans un arrêt rendu en mai 2013.

Une loi qui se retrouve aussi dans la nouvelle législation sur le pénal, votée en juin 2014, non encore promulguée. Celle-ci prévoit de punir d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs, « *quiconque divulgue, propage, enseigne à des musulmans une religion autre que la religion musulmane* ». Comment l'Etat, garanti d'une identité religieuse exclusive, peut-il garantir une égalité au citoyen, dans ce cas, « *sans distinction (...) de religion ou de croyance* » ? Il y a là comme un glissement de principes qui ne dit pas son nom. Interrogé en octobre dernier, l'auteur de ce texte controversé, Saïd Ali Kemal, ancien ministre et leader du Shuma, a bâillé en touche : « *Vous auriez dû m'interroger lorsque j'étais député. Bien des choses ont changé depuis* ». Comme si sa responsabilité se limitait à ce seul mandat. Mais peut-être que l'instrumentalisation de la question des pratiques religieuses, qui n'a fait que s'accentuer au cours de ces dernières années, le contraint désormais au silence...

Ce qui est sûr, c'est que légitérer ainsi constitue un déni d'histoire. Si on prend le cas du chiisme, force est de croire qu'il a toujours été là, depuis l'arrivée des Shiraziens, entre le 9ème et le 16ème siècle après J.C. Mais il n'y a jamais eu, dans toute l'histoire de l'archipel, de conflit politique ouvert sur ces questions. Les pratiques non sunnites sont toujours restées dans une intimité qui ne dérangeait pas ou si peu, bien que la religion ait longtemps servi les régimes au pouvoir. Une donne qui a changé depuis l'avènement de Sambi. Avec des polémiques entretenues dans l'espace public, une affirmation inhabi-

Kamarine Soulé

1. Un an de prison, dont 10 mois ferme, avec 500.000 francs d'amende, pour leur chef spirituel.
2. Décret n°13-001/Pr.
3. Loi n° 08-011/AU.
4. Le grand cadi de Moroni, passé mufti, les considérait comme des « anges libérateurs ». C'est par ce même biais que Denard se convertit, portant le kandu et le koffia.
5. Session parlementaire de juin 1994.

# Le prêche de la division

« A la mosquée de Sanfili, on prêche et on prie à micro ouvert contre le bidia, comme pour imposer une présence. Une innovation en soi, les temps du prophète n'ayant pas connu la loi des décibels actuels ».



Fundi Mahamudu, sheikh de la zawiya de Sanfili, lors d'une soirée de dhikri en 2008.

Sanfili est un quartier chaud, vivant à cent à l'heure. A cause ou grâce au marché de Volovolo. Une foule d'hommes, prise dans l'engrenage de la mobilité économique, y pose régulièrement ses bagages. Comme dans tous les milieux populaires de l'archipel, l'insolite, ici, s'invite de tous les côtés. Une mosquée pouvant même se laisser prendre en otage...

Celle de feu Mze Soule est ainsi devenue le principal QG d'un groupe de wahhabites, au verbe haut et au mépris souverain. Envers tous ceux qui ne partagent pas leur vision rigoriste. La violence, les affrontements, les intimidations, ne sont jamais loin. Ces hommes défendent une certaine pratique du culte. Ils parlent de *bida*<sup>1</sup>, d'innovations non-conformes à la tradition du prophète. Etrangers au quartier, ces wahhabites ont pris place dans la mosquée, en séduisant les jeunes du quartier, avec qui ils croisent leurs visions du religieux. Ensemble, ils changent les habitudes du lieu, font disparaître le *kunutu*<sup>2</sup> des prières. Le *bismillah* à haute voix de l'imam en début de prière. Le tarawih à vingt *rakaa* des soirs de ramadan. Le dhikri soufi de la zawiya relève selon eux du non-sens.

Une succession de chamboulements vécus comme autant d'innovations indigestes pour les habitués du lieu. Leur vision se nourrit d'une forme de syncretisme à l'ancienne. Parlant de ce rigorisme religieux, importé d'Iran, d'Arabie Saoudite, du Soudan, d'Egypte et du Pakistan, Salim Ali Amir dans l'une de ces chansons évoquait ce marché de dupes, entretenu sous la barbe des nouveaux prophètes, fascinés en réalité par les allées du pouvoir. Aujourd'hui, force est de croire que ces rigoristes des temps nouveaux ont su trouver le moyen de promouvoir leur dogmatisme suranné dans le pays. De là à dire qu'ils font de la politique...

A Sanfili, ils sont en tous cas parvenus à pousser les habitués du lieu au dehors. Ces derniers, non pouvant plus de polémiquer, se sont résignés à fréquenter d'autres mosquées des environs. « Des gens dont on ignore tout, leur identité, leur provenance, viennent régulièrement prier, prêcher et imposer des règles dans cette mosquée » déclare Ali Hodar, habitant le quartier depuis plusieurs années. Nombre d'entre eux étaient témoins, sinon acteurs, de la construction du lieu. Ils parlent de « détournement ». Des hommes et des femmes, ayant toujours honoré leur devoir de croyants en ce lieu, se disent désormais contraints d'aller prier ailleurs. Certains se rendent à la mosquée d'Al-Kamar, d'autres vers celle du Rond-Point Salimamoud. On assiste ainsi à l'effondrement du cercle existant en cette zawiya où la pratique du culte se vivait de manière souffrante.

Une dame, Mm'Alhadhuri, qui a vécu dans ce quartier bien avant la construction de la dite mosquée, parle d'usurpation. « Des gens qui ne sont pas du quartier sont venus s'emparer de notre mosquée de manière scandaleuse. Des querelles ont éclaté entre eux et les riverains. La tension est

tellement montée que je me suis moi-même rendue à la mosquée, pour exiger que l'on me remette les clefs, car je me sens très concernée par l'histoire de celle-ci, donc j'ai aussi mon mot à dire ». La crise allant en se prolongeant, Mm'Alhadhuri a fini par porter l'affaire devant les tribunaux. Mais suite à une intervention de l'ombre, la procédure n'a abouti à rien.

Principal accusé ? Mhamadi Moindjje ! Il serait à l'origine de la grande discorde. C'est lui qui aurait fait rentrer le loup dans la bergerie, en ouvrant la porte de la mosquée à ces chantres du rigorisme. De retour aux Comores, après des études d'électro froid au Soudan, il serait venu passer quelques jours chez son oncle, dont la demeure se situe non loin de la mosquée. Mhamadi Moindjje, chargé de veiller à la bonne marche des affaires de la mosquée par *fundi* Mahamudu, sheikh shadhulii et doyen du quartier, se serait mis à critiquer, puis à promouvoir sa propre vision du culte, s'alliant les bons offices des jeunes réfractaires du quartier, afin de déclencher cette fameuse crise du *bida*.

Sur la conformité des règles en islam, le nouvel imam proclamé de la mosquée, Ahamada Ali Mahamoud, en véritable promoteur de la théorie du *bida*, ne mâche pas ses mots.

« Ni le dhikri, ni le wadhuha, n'ont été pratiqués par le prophète ou par ses compagnons, donc ils sont dépourvus de sens, même si certaines personnes tiennent absolument à leur donner une signification ». Relèvent-ils, pour autant, de l'interdit ? L'imam se défile. « L'interdiction vient de Dieu seul, donc on ne saurait dire s'ils le sont ou non, mais les pratiques qui ont lieu d'être en Islam sont celles que l'on a héritées du prophète et (ou) de ses compagnons. Cela n'étant pas le cas ici, le dhikri et le wadhuha, n'ont donc aucune forme d'utilité dans la religion, c'est juste du superflu ». Le *la'ilaha illadahu* des prières soufies serait « presque » synonyme d'hérésie à ses yeux. Ahamada Ali Mahamoud parle d'avantage de la part des anciens. Est-il maître en la question ? Enseignant au primaire, il est autodidacte en matière de théologie, ne s'est formé que grâce aux hadiths du prophète et aux récits de ses compagnons, glanés sur internet.

Quelques habitants de Sanfili nous ont suggéré de rencontrer Fundi Mahamudu pour connaître l'historique de cette mosquée. Un vieux monsieur sur son lit de cordes, lui aussi scandalisé par les faits. D'une voix tremblante mais résolue, il confie : « Cette mosquée est née d'une initiative de Mze Soule, le père du gouverneur Elbak, faisant don de son terrain pour qu'on y construise un zawiya. Celui-ci fut construit par les quelques habitants de Sanfili qui nous étions à l'époque, d'abord en feuilles de cocotier tissées, puis en tôles. Nous nous sommes ensuite consultés sur la possibilité d'éclaircir la mosquée et avons entamé la reconstruction du lieu en béton. Nous nous sommes mobilisés pour trouver l'argent nécessaire, les femmes du quartier se sont mises à recueillir

Fouad Ahmeda Tadjiri

1. *Bida*.

2. Formule incantatoire supplémentaire que l'on retrouve dans la prière de l'aube.

3. Pseudonyme.

4. Hadith rapporté par Boukhari.

# Le grand péril islamiste

« Après le remplacement des sultanats par la République, après l'abolition de l'esclavage, après la supplantation de l'école coranique par l'école de Jules Ferry, c'est la religion qui, maintenant, est à l'œuvre ».



Lors d'une manifestation islamiste à Moroni contre les caricatures du Prophète en juillet 2012.

Le mouvement islamiste apparaît ou réapparaît dans les années 80. Il donne lieu aujourd'hui à des analyses et à des explications qui ne manquent pas de pertinence. En règle générale, trois causes principales sont avancées pour expliquer sa naissance et son expansion : la faillite des idéologies matérialistes qui dominaient le monde depuis le 19<sup>e</sup> siècle et qui n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes à l'extrême pauvreté des pays du Sud, la fin de la structuration bipolaire de la société internationale dans un monde encore dominé par la violence, l'angoisse des sociétés traditionnelles face à une modernité invasive et sans âme qu'elles vivent comme un processus quasi irrépressible de corruption morale.

Sont concernés par ce phénomène, les pays musulmans, et plus particulièrement ceux du Moyen-Orient, les sociétés africaines encore et toujours sous-domination coloniale ou néocoloniale, les pays du Sud en général, de plus en plus pauvres. Les intégristes islamistes exploitent cette situation pour offrir comme alternative salvatrice leur idéologie.

Aux Comores, le fondamentalisme religieux se limite,

pour le moment, à une action de communication en faveur de la « réislamisation » de la société. Dans cet objectif, ses prédateurs, tout droit venus des écoles religieuses d'Arabie Saoudite, du Soudan et du Kenya, du Pakistan, notamment, prennent pour cibles : la pratique des résidus de rituels et de croyances préislamiques d'origine africaine, perse ou babylonienne, les femmes dont on souligne l'indécence » des tenues vestimentaires jugées attentatoires aux bonnes mœurs, la vente et l'usage libres de boissons alcoolisées, le fonctionnement de l'appareil d'Etat, et surtout de son institution judiciaire appelée, mais très timidement, à appliquer la Shar'i'a...

Mais, de fait, ce sont surtout et avant tout les pratiques soufies instituées et perpétuées par les confréries religieuses présentes ici depuis la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle qui concentrent les critiques les plus véhémentes des intégristes. Au point qu'on est fondé à s'interroger très légitimement sur un tel acharnement quand, précisément, c'est parmi les adeptes de ces confréries que l'on trouve aussi les musulmans les plus pratiquants, pour lesquels les cérémonies rituelles sont autant d'occasions de prier et d'évoquer Allah dans une liturgie riche et débordante de dévotion. De plus, aux Comores, on n'assiste pas aux excès d'exaltation dans la vénération, pour ne pas dire le culte, rendu à des Marabouts de renom, comme c'est le cas dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest. Sans compter que les plus grandes figures charismatiques des ordres mystiques comoriens ont toutes disparu, avec la mort en 1976 du vénéré Bin

Soumit<sup>1</sup>, et plus récemment, celle de Said Omar Abdallah, dit Mwinyi Baraka.

C'est donc à juste titre que nous considérons que derrière cet acharnement, il pourrait se cacher, en plus des enjeux religieux, d'autres enjeux qui n'ont rien à voir avec la « purification » de l'islam et qu'il nous faut tenter de découvrir.

En tout premier lieu, il convient de noter que quasiment tous les chefs spirituels de ces « ordres » sont ou étaient issus de familles revendiquant une origine arabe, et majoritairement yéménite, et dont les ancêtres ont depuis longtemps migré aux Comores où ils se sont plus ou moins intégrés aux communautés locales, grâce à des alliances matrimoniales judiciaires. Outre le prestige reconnu qu'ils tirent de leur origine géographique, de leur connaissance de l'islam et de la langue arabe, et de la place éminente qu'ils occupent sur l'échelle de la hiérarchie spirituelle des confréries, ces *sheikh* comme on les appelle, bénéficient en outre d'une aura particulière comme descendants de la famille du Prophète Muhammad<sup>2</sup>.

Néanmoins, de très rares insulaires, d'exactions moins prestigieuses, peuvent prétendre s'élever aux échelons les plus hauts des ordres confréries, grâce à une pratique religieuse exceptionnelle et à une connaissance approfondie de la religion islamique, et à condition aussi qu'ils soient initiés dans leur confrérie par un *sheikh* de renom répondant aux critères ci-devant énoncés. Et c'est grâce à la bénédiction que ce maître spirituel leur accorde qu'ils se trouvent investis de pouvoirs initiatiques et spirituels équivalents à ceux de leurs maîtres (*fundi*), qui sont, par ailleurs, parés de vertus et bénédictions particulières (*baraka*) ardemment recherchées par les fidèles.

Résultat de l'amplification de ce conflit, l'islam confrérique pratiqué aux Comores est désormais retranché derrière les murailles des cités traditionnelles, tandis que dans leurs périphéries et dans les villages, l'heure de la « purification » de la foi a sonné...

Ainsi, après le remplacement des sultanats par la République (révolution politique), après l'abolition de l'esclavage (révolution sociale), après la supplantation de l'école coranique par l'école de Jules Ferry (révolution culturelle), c'est la religion qui, maintenant, est à l'œuvre. Pour quelle révolution ?

Sultan Chouzour

1. De la famille al-Sumayt.

2. Les plus connus sont les Djamat al-Leyli, les Aboubacar bin Salim et les al-Maseli.

Comment s'étonner du succès grandissant rencontré par les prédateurs qui, au service de l'intégrisme, savent exploiter, sans mérite particulier mais non sans passion, tous ces maux qu'on sait depuis longtemps fatals à la paix, à la sécurité et aux droits humains fondamentaux en raison du potentiel de haine et de révolte qu'ils ne peuvent manquer de générer.

Point de vue anthropologique.